cesseur de Mgr Montault et au fils de M. Mongazon de confondre dans un même éloge ceux que nous confondons dans notre com-

mune reconnaissance (1). >

L'année scolaire 1844-1845, qui vit rendre au fondateur du collège ce bel hommage de vénération, montra son œuvre prospère et durable. La classe de seconde avait été rétablie (2) et on euf l'assurance que la rhétorique serait restaurée l'année suivante. M. Dérice était si plein d'espérances qu'il ne repoussait pas les projets grandioses. Il revait d'établir une avenue conduisant en ligne droite à la route de Saumur, permettant de découvrir de loin la façade du collège et d'y arriver directement sans passer par les détours du chemin du Colombier. Cette grande allée aurait supprimé la vaste pièce d'eau qui fait face à la maison, ou plutôt elle l'eût réduite à l'état de bassin de natation. Deux obstacles s'opposèrent à la réalisation de ce dessein : le prix d'achat trop élevé des terrains, et l'économe qui ne voulait pas être privé de « son lavoir (3) ».

Tout en s'efforcant de profiter des occasions pour développer et embellir son collège, M. Dérice souhaitait remettre un avenir dont il ne doutait pas à d'autres mains. Il songeait à se démettre de sa charge pour embrasser une vie plus conforme à ses aptitudes et à

ses goûts. Un incident fortuit vint lui en offrir l'occasion.

Au mois de février 1845, le Ministère de la Justice et des Cultes réclama de Mgr Angebault la déclaration de M. Dérice qu'il n'appartenait à aucune congrégation non légalement reconnue. L'évêque transmit la lettre officielle au Supérieur qui répondit : « Je n'ai donné aucune déclaration et l'on ne m'en a demandé aucune. Je vous demande permission, Monseigneur, de n'en point donner. Cette mesure est pour moi le sujet d'une répugnance personnelle que Votre Grandeur ne me donnera jamais l'ordre d'étouffer. Je ne me dissimule en aucune manière, Monseigneur, les conséquences résultant pour ma position de ce défaut d'adhésion aux prescriptions du gouvernement; au contraire je les accepte de grand cœur (4). > L'évêque demanda des explications. Il en recut de copieuses : « Plusieurs fois, lui écrivit le Supérieur, j'ai exprimé le désir de voir hâter le terme de mes fonctions. Loin de moi, Monseigneur, la pensée d'en imputer les motifs soit à des collaborateurs dont le dévouement mérite tous les éloges (5), soit à des enfants dont les heureuses dispositions me charment et qui à certains égards font mon bonheur.

« D'un côté, le sentiment de mon incapacité jette sur l'ensemble de mes fonctions une amertume contre laquelle d'abord j'ai dû me tenir en garde, mais qu'il est évident que je ne dominerai jamais. Je ne me sens pas la force de lutter plus longtemps contre

ce qu'une pareille position a de pénible.

L. Giller, Vie de Mst Angebault, p. 146.
Tous les professeurs de classe montèrent d'un cran dans l'enseignement et

M. Hamard prit la chaire de septième.

(4) Lettre du 7 février. (5) Quel que soit le sens de cette phrase, la tradition est restée que l'administration de M. Dérice n'était pas agréée par les professeurs.

⁽³⁾ Pratiquement l'économe n'avait pas tort. Il aurait encore fait acte de bonne administration en empoissonnant la pièce d'eau. Durant le supériorat de M. Ledoyen, un maître d'études eut l'heureuse idée de l'égayer par des cygnes.